

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 30 janvier à 20h30. Ms. Jacques Barraud et Didier Raoul étaient excusés. M. Didier Raoul ayant donné pouvoir à M. Pascal Gibelin

DEVIS TRAVAUX

Enfouissement des réseaux au Chantegeail :

Le Conseil valide le devis pour l'enfouissement du réseau électrique pour un montant total de 42 198,97 € dont 12 659,69 € restera à la charge de la mairie. Le devis pour l'enfouissement de l'éclairage public est aussi accepté pour un total de 7 768,64 € dont une part de 4 162,75 € restera à la commune.

Projet CG2D :

Le Conseil accepte le devis pour le changement de la signalétique dans le bourg (changement de 34 plaques de rue et achat de 14 flèches signalétiques) pour une somme de 4 053,42 € HT.

Petits travaux au camping

Le devis de 1 572,00 € HT pour l'achat de diverses fournitures est accepté.

Travaux d'un appartement de l'ancienne gendarmerie

Le Conseil décide d'entreprendre la réfection d'un des appartements de l'ancienne gendarmerie. Pour le changement des fenêtres un devis de 2 355,00 € TTC est accepté.

Travaux au Moulin du Bos

Un devis pour refaire tous les toits de l'ancien Moulin à été établi pour un montant total de 51 933,00 € HT. Compte tenu du montant, le Conseil Municipal décide de ne pas engager tous ces travaux dans l'immédiat. Seul un démoussage et une réparation pour mettre les bâtiments hors d'eau sera fait comme décidé précédemment.

CREATION D'ATELIERS A PLAGNE

La commission pour les bâtiments de Plagne s'est réuni et a réfléchi à la possibilité de partager le bâtiment concerné en 2 ateliers. Actuellement il y a deux demandes formulées en mairie pour ce type d'atelier.

Il a été décidé que la cloison de séparation sera faite par les employés municipaux. L'électricité sera faite sur la base du devis accepté par le conseil pour un montant de 1387,20 € TTC pour le premier atelier. Un devis pour l'installation de la porte sectionnelle de ce même atelier a été accepté pour un montant de 478,80 € HT.

CIMETIERE

Une demande de rétrocession d'une concession à été faite à la Mairie. Le Conseil Municipal l'accepte.

Le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat aux propriétaires d'un petit morceau de terrain attenant au cimetière.

CONVENTIONS ASSISTANCE RETRAITE ET LOCAUX SERVICE SOCIAL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a un service Carrière et Assistance Retraite auquel adhère la Mairie depuis plusieurs années. La convention acceptée par le Conseil couvre la période de 2015 à 2017 et ne sont payés que les actions faites par ce service selon leur nature.

Une convention d'un an reconductible, est acceptée et sera passée entre la Mairie et le Conseil Général pour la mise à disposition d'un bureau pour le Service Social.

Avec l'accord du Conseil Municipal, une convention entre les communes du secteur sera passée pour une Entente pour l'éclairage public pour regrouper et centraliser les demandes d'interventions.

ACHAT ET RENOUVELLEMENT CONTRATS MAINTENANCE LOGICIELS

Pour l'acquisition d'un logiciel « Gestion des biens », un devis de 685,00 € HT pour le logiciel et l'installation auquel s'ajoute 240,00 € pour la formation groupée et 90,00 € annuel pour la maintenance est accepté par le Conseil.

Le contrat de maintenance JVS arrivant à échéance, le Conseil accepte de le renouveler pour un tarif de 592,69 € annuel.

Le contrat de maintenance annuel du cadastre numérisé s'élève à 103,20 € TTC. Le conseil accepte ce contrat.

RN 102

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant l'enquête publique pour le projet de déviation de la ville d'Arvant.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés F791, G360 et G668 sont laissés libres à la vente.

Les biens cadastrés G44 et G45 sont laissés libres à la vente.

Les biens cadastrés G247 et G248 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

La Poste

Les représentants de La Poste ont été reçus en Mairie et ont annoncé la réorganisation de leurs services. Il n'y aura plus de Poste partagée avec Bournoncle St Pierre. Un poste en temps plein serait affecté à Blesle. L'employé ferait la distribution du courrier dans le bourg le matin et ouvrirait le bureau de La Poste de Blesle les Mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi (3h00 d'ouverture par jour). Cette organisation serait effective au deuxième trimestre 2015. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette réorganisation.

Abonnement

Le renouvellement d'abonnement à l'Association des Maires Ruraux est accepté par le Conseil Municipal.

Ambroisie

Le département a mis des mesures en place pour lutter contre l'ambroisie qui est une plante très allergène. Le Département demande que soit nommé un Référent « Ambroisie » dans chaque commune. C'est Mme Pothier Jeanne-Marie qui sera référente pour la Commune de Blesle.

Collège

Le collège demande une aide financière pour aider à l'achat d'un piano numérique pour la somme total de 2 726,00 €. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 200,00 €.

La Commission hygiène et Sécurité du collège s'est réuni et attire l'attention sur la vitesse excessive des véhicules passant devant le collège. Le Conseil Général a accepté de faire les travaux de clôture du collège, de mettant en place des contrôles de vitesses entre avril et juin et propose à la suite une réunion pour débattre des résultats.

Chapelle de la Chaigne

Une restauratrice va être contactée pour faire des sondages dans la Chapelle avant tous travaux pour éviter d'endommager d'éventuelles peintures anciennes.